

Lutter contre la violence, l'affaire de tous !

Ce 28 novembre, des milliers de policiers ont manifesté à Bruxelles pour demander notamment une meilleure lutte contre les violences à l'égard des services de police.

L'Union Professionnelle de la Magistrature soutient leur démarche tout en soulignant que de nombreuses formes de violences sont aujourd'hui considérées comme prioritaires, tant dans les discours politiques que dans la législation et les circulaires de politique criminelle: la violence faite aux femmes, aux enfants ainsi que toutes violences exercées sur des personnes vulnérables, les violences motivées par des motifs d'appartenance à une communauté, à une profession ou à une fonction (membres de services de secours, de services de sécurité, du corps médical, personnel des transports en commun...).

La violence contre les membres des services de police doit bien entendu être prise à bras le corps. Il n'est ni normal ni admissible que des hommes et des femmes qui consacrent leur existence à la sécurité de tous et au « vivre ensemble » soient la cible d'actes dont la motivation échappe à toute analyse raisonnable.

La lutte contre toutes ces formes de violence est l'affaire de tous. Elle commence par l'éducation, la prévention et l'instruction. Il est illusoire de miser sur la seule répression pour changer des mentalités qui sont formatées pour s'opposer à toute forme d'autorité.

Il faut ainsi rappeler que la réponse répressive fait partie d'un arsenal plus large et qu'elle ne trouve à s'appliquer qu'une fois que l'acte est commis, c'est-à-dire lorsque les autres outils ont échoué (par défaut de moyens, trop souvent...).

Tolérance zéro ?

Le concept de « tolérance zéro » est utilisé à tout propos pour de nombreux phénomènes criminels et, singulièrement, pour toutes les formes de violence évoquées ci-dessus. Le contenu de ce concept est quant à lui beaucoup plus flou.

Notre système pénal prévoit l'individualisation de la réponse pénale. Cela signifie que la réponse à un acte dépendra tant de la nature de cet acte que des circonstances dans lesquelles il est commis et de la personnalité de son auteur. A défaut d'une telle individualisation, le système serait de type « tarifaire » et il ne serait plus nécessaire de disposer de magistrats, qu'ils soient procureurs ou juges... Et sans magistrats, il n'y a plus d'Etat de Droit.

Une circulaire du collège des procureurs généraux impose une réaction à tout acte de violence grave commis à l'encontre de policiers. Les magistrats du parquet sont donc dans l'obligation de chercher, pour chaque acte commis, la réponse la plus adéquate. Il peut s'agir de la transaction ou de la médiation pénale pour les faits les moins lourds mais aussi du renvoi de l'intéressé devant le tribunal. Et si tel est le cas, c'est le juge qui, en toute indépendance, fera choix de la réponse qui lui paraît le mieux correspondre aux objectifs de la peine : sanctionner, dissuader mais aussi réinsérer.

Sérénité et indépendance

Il est bien certain que cette recherche de l'équilibre entre le fait commis et la réponse adéquate est un exercice périlleux. Cet exercice débute par la lecture des procès-verbaux afin d'analyser si les faits reprochés constituent une infraction. Cette lecture doit se faire en toute indépendance, sans proximité excessive à l'égard des services de police et sans complaisance à l'égard des suspects. Il s'agit ensuite, en toute indépendance et sérénité, de rechercher la réponse pénale adéquate.

L'indépendance et la sérénité impliquent une distance totale par rapport aux discours faciles, qu'ils émanent du politique ou d'autres acteurs qui agissent parfois sous le coup de l'émotion. C'est le propre de l'Etat de Droit. La règle de droit s'applique à tous, elle prévaut sur le reste et certainement sur toute forme de pression que d'aucuns voudraient exercer sur la magistrature.

L'indépendance et la sérénité impliquent également un cadre propice à l'exercice de notre profession. Nul n'est besoin de souligner à quel point nous sommes loin de ce cadre lorsqu'un magistrat doit gérer seul – et parfois sans être rémunéré - des dizaines de situations en une seule nuit. Sur ce point, la question des moyens de la Justice se pose à nouveau. Quel écart entre les attentes à l'égard du troisième pouvoir et les maigres moyens mis à sa disposition !

Et si nous travaillions ensemble ?

La magistrature voue une profonde admiration au travail accompli par l'immense majorité des policiers. Ils sont les yeux et les oreilles des magistrats. Ce sont eux qui sont en première ligne, confrontés à une réalité qui dépasse souvent la fiction..

Pour que notre système pénal fonctionne, il est indispensable que police et Justice travaillent en confiance, dans le respect des missions de l'autre.

Ces derniers jours, de nombreux discours visant à opposer police et Justice ont été tenus (par certains responsables politiques qui se sont adonnés à l'exercice du « justice bashing », mais aussi par quelques policiers, heureusement minoritaires). La règle « diviser pour mieux régner » n'a pas été oubliée par certains.

Nous croyons que nos revendications sont fondamentalement communes. Police et Justice doivent réfléchir et agir ensemble! Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons lutter contre toutes formes de violence, dont les violences à l'égard des policiers, qui figurent depuis longtemps au rang de nos priorités.

Pour l'UPM

Vincent Macq, président